



CICR

Inventaire
C G2 DP,
Displaced persons (Personnes déplacées)
1939-1950

Protection des données personnelles

Les dossiers d'archives du CICR contiennent des données personnelles, médicales, judiciaires, professionnelles, etc., dignes de protection. Les chercheurs doivent donc veiller particulièrement au respect de la sphère privée des personnes citées dans les dossiers.

Le CICR attire expressément l'attention des chercheurs sur le fait que la diffusion publique d'informations susceptibles de blesser autrui dans son honneur ou de toucher à sa sphère intime constitue une atteinte illicite à la personnalité au sens de l'article 28 du *Code Civil Suisse*

« ¹ Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

² Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Toute personne participant à une telle divulgation pourra être poursuivie par le lésé ou ses ayants droit.

La violation des principes énoncés ci-dessus engage la responsabilité personnelle du chercheur et de ses auxiliaires.

Protection of personal data

The ICRC files and records available for consultation contain personal, medical, legal, professional and other details which merit a degree of protection. Researchers must therefore be particularly careful to respect the privacy of the individuals to whom those documents refer.

The ICRC hereby draws your attention to the fact that any public disclosure of information that could harm a person's reputation or constitute an invasion of privacy is in breach of Article 28 of the *Swiss Civil Code*

« 1 Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

2 Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi. »

Anyone involved in such disclosure may be prosecuted by the injured party or his or her legal representatives.

Researchers and their associates will be held personally responsible for any violation of the above rules.

TABLE DES MATIERES

1. Description sommaire	3
2. Répertoire	7

La référence des documents cités doit toujours comprendre le sigle des Archives du CICR, suivi de la cote complète du document, par exemple :

ACICR, C G2 DP-001

1. Description sommaire

1.1 Identification

Référence

C G2 DP.

Intitulé / Analyse

Displaced persons (Personnes déplacées).

Dates

1939-1950.

Niveau de description

Série.

Importance matérielle et support de l'unité de description

Métrage : 2.00 mètres linéaires.

Contenant : Boîtes.

1.2 Contexte

Nom du producteur

Agence centrale des prisonniers de guerre - ACPG.

Histoire administrative

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de personnes déplacées (Displaced persons ou DP) en Europe se compte en millions, en particulier en Allemagne et en Autriche. Il s'agit d'anciens prisonniers de guerre libérés, de civils libérés des camps de concentration ou de populations déplacées. Les autorités alliées organisent le rapatriement d'une grande partie de ces populations. Mais beaucoup de réfugiés ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine. L'United Nations Relief and Rehabilitation Administration (UNRRA) crée donc des camps en Autriche et en Allemagne occupées et s'occupe du ravitaillement de ces populations.

En Haute-Autriche, on trouve alors plus de 600 000 réfugiés : minorités allemandes des Sudètes, de Hongrie, de Yougoslavie, réfugiés hongrois, Tyroliens du Sud, populations baltes...

Le 25 août 1945, le CICR propose au Comité Intergouvernemental pour les Réfugiés (CIR) une collaboration active pour venir en aide à ces populations. Le CICR décide alors de réunir une documentation aussi considérable que possible sur ces personnes déplacées et de la transmettre au CIR, ainsi qu'aux autres autorités compétentes. Ainsi, il centralise des informations qui lui parviennent des délégués du CICR - informations récoltées lors des visites de camps de DP - des autorités, ou d'autres organisations. Cette documentation est en partie conservée dans la série C G2 DP.

Une autre partie des documents contenus dans cette série concerne les civils allemands internés en Belgique entre mars et avril 1945. Ces documents font référence à une autre action du CICR. Pays neutre, la Belgique est occupée par les troupes allemandes dès le mois de mai 1940. La libération du pays n'est effective que le 5 février 1945, après la fin de la

bataille des Ardennes. Dès le mois de mars 1945, le CICR obtient le consentement du gouvernement allemand pour le rapatriement des femmes, vieillards et malades, de nationalité belge et française, détenus dans ses camps, en échange de civils allemands internés en France et en Belgique. Le CICR reçoit alors du gouvernement belge une série de listes de civils allemands internés dans les prisons belges. Chaque liste précise si la personne internée désire ou non être rapatriée dans son pays d'origine. Une grande partie des internés sont en fait intégrés à la société belge et ne souhaitent pas partir en Allemagne.

Histoire de la conservation

Les listes constituant cette série proviennent des délégations du CICR (en particulier les délégations d'Autriche et d'Allemagne), des autorités (autorités américaines, autorités autrichiennes et belges), ou encore d'autres organisations (en particulier l'UNRRA). Ces listes n'ont été ni cotées ni fichées.

Par la suite, ces listes ont été intégrées à la série C G2 BT, Bateaux et divers pour une raison inconnue, et inventoriées très sommairement. La création d'une nouvelle série intitulée C G2 DP, Displaced Persons permet dès lors l'inventaire détaillé de ces documents.

1.3 Contenu et structure

Présentation du contenu

La série permet de connaître l'action menée par le CICR au profit des personnes déplacées et des internés civils. Elle est constituée essentiellement de listes nominatives. On y trouve également quelques documents généraux.

Evaluation, tris et éliminations, sort final

Les éliminations ont concerné exclusivement les documents en plusieurs exemplaires.

Sur le plan de la conservation matérielle, tous les éléments nuisibles ont été enlevés (agrafes, trombones, élastiques...) et les documents placés dans des conditionnements neutres et adaptés.

Accroissements

Il n'y a pas d'accroissement prévu.

Mode de classement

Les listes ont été classées par provenance :

- autorités belges
- autorités alliées
- autorités autrichiennes
- délégations CICR et autres organisations
- UNRRA (Arolsen)

Les listes ont été regroupées en fonction du lieu de résidence des personnes déplacées.

1.4 Conditions d'accès et d'utilisation

Conditions d'accès

Public

Conditions de reproduction

La reproduction de pièces est autorisée. elle est effectuée contre émoluments par le personnel des Archives.

Langue et écriture des documents

Anglais, français, allemand, espagnol, flamand.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

La série C G2 DP est essentiellement composée de listes, souvent de grand format, d'où la nécessité d'un conditionnement adapté avec des chemises et des boîtes sur mesure.

Instruments de recherche

L'instrument de recherche principal est constitué par le présent inventaire.

1.5 Sources complémentaires**Existence et lieu de conservation des originaux**

La série C G2 DP est conservée par les Archives du CICR.

Existence et lieu de conservation de copies

Il n'existe pas de copie de la série.

Sources complémentaires

B G 10, Bureaux nationaux de renseignements et transmission de listes nominatives de PG et IC, Autriche, 1939-1950

B G 3/26g, Missions-Délégations, Autriche, 1945-1950

B G 17/155, Camps, Autriche

B G 68, Réfugiés, Autriche, 1939-1950

B G 85, Croix-Rouges et gouvernements

B G SG7, Secours aux populations civiles, Autriche

(N.B. : Voir aussi les mêmes séries concernant l'Allemagne et la Belgique)

Services nationaux de l'Agence : C G2 YU (Service yougoslave), C G2 HU (Service hongrois), C G2 DE (Service allemand)

C G2 LI, Service des listes

C SC, Service des camps, Collection des rapports de visite transmis aux autorités et fichier des lieux de détention

D EUR 1976007, Activités générales de la délégation en Autriche, 1945-1950

D EUR 1976008, Activités générales de la délégation en Autriche (Innsbruck et Linz), 1945-1950

Photographies : collection conservée par le Centre d'Information et de Documentation (CID) du CICR

Bibliographie

DJUROVIC, Gradimir, L'Agence centrale de recherche du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, Institut Henry Dunant, 1987.

XVII^{me} Conférence internationale de la Croix-Rouge, Stockholm, août 1948, Rapport du CICR sur son activité pendant la Seconde guerre mondiale (1^{er} septembre 1939-30 juin 1947), Genève, 1948, pp. 691-701.

ICRC and League of Red Cross Societies, Report of the Joint Relief Commission of the ICRC (1941-1946), Genève, 1948.

1.6 Notes

Rien à signaler.

1.7 Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Conditionnement et description réalisés par Marie Mériaux, archiviste

Règles ou conventions

Inventaire conforme à la norme d'Uniformisation des règles d'écriture des ACICR.

Date(s) de la description

L'inventaire a été établi entre avril et mai 2005.

2. Répertoire

C G2 DP-001	Listes provenant des autorités belges, internés civils allemands présents dans les prisons belges	24.02.1945 - 05.04.1945
C G2 DP-002	Listes et documents provenant des autorités alliées	10.01.1945 - 07.12.1945
C G2 DP-002.01	Liste d'embarquement sur le navire «S/S Staffordshire» à destination du Royaume-Uni : Britanniques, Hollandais, Suisses, Tchèques, Belges, Danois et Suédois	10.01.1945 - 10.01.1945
C G2 DP-002.02	Prisonniers de guerre libérés du PWE 457, APO 513 et transférés au Camp G-5 (Decize, France) sous commandement français : Belges, Argentins, Arméniens, Bulgares, Hongrois, Estoniens, Iraniens, Yougoslaves, Baltes, Portugais, Hollandais et Russes	30.04.1945 - 30.04.1945
C G2 DP-002.03	Prisonniers de guerre en mains américaines transférés sous commandement français : Hongrois, Roumains, Baltes, Suisses, Argentins, Irakiens, Espagnols et personnes originaires de Dantzig	30.04.1945 - 30.04.1945
C G2 DP-002.04	Prisonniers de guerre présents au CC PWE 29, APO 513 et transférés au Camp G-5 (Châlons sur Marne, France) sous commandement français : Roumains, Litvaniens, Polonais et Russes	31.08.1945 - 31.08.1945
C G2 DP-002.05	Prisonniers de guerre en mains américaines transférés sous commandement tchèque	27.09.1945 - 27.09.1945
C G2 DP-002.06	Prisonniers de guerre tchèques présents au 1022nd Labor Supervision Company et transférés sous commandement britannique	15.10.1945 - 15.10.1945
C G2 DP-002.07	Rapport hebdomadaire sur la situation des Displaced persons (Headquarters, 42nd Infantry Division)	24.10.1945 - 07.12.1945
C G2 DP-003	Listes provenant des autorités autrichiennes, personnes déplacées dans la région de Braunau-am-Inn	25.06.1945 - 12.07.1945
C G2 DP-004	Personnes déplacées dans la région du Vöcklabruck	14.06.1945 - 19.06.1945

C G2 DP-005	Personnes déplacées dans la région de Gmunden	12.06.1945 - 16.06.1945
C G2 DP-006	Personnes déplacées dans la région de Kirchdorf	12.06.1945 - 10.07.1945
C G2 DP-007	Personnes déplacées dans la région du Tyrol	12.06.1945 - 20.07.1945
C G2 DP-008	Personnes déplacées présentes en Autriche, lieux non identifiés	12.06.1945 - 20.07.1945
C G2 DP-009	Listes provenant des Délégations du CICR, Autriche	12.06.1945 - 21.10.1946
C G2 DP-010	Listes provenant des Délégations du CICR, Allemagne	18.10.1945 - 30.06.1947
C G2 DP-011	Listes provenant des Délégations du CICR, Tchécoslovaquie, Roumanie et Espagne	20.03.1946 - 14.05.1946
C G2 DP-012	Listes provenant des Délégations du CICR, Danemark et Suède	01.05.1945 - 04.08.1945
C G2 DP-013	Listes provenant du Service International de Recherches (SIR, Arolsen), liste de prisonniers de guerre qui ont travaillé dans le District de Bremervörde pendant la guerre : Français, Belges, Polonais, Yougoslaves, Britanniques et Russes	29.12.1950 - 29.12.1950
C G2 DP-014	Liste de prisonniers de guerre britanniques soignés dans un hôpital inconnu pendant la guerre	29.12.1950 - 29.12.1950
C G2 DP-015	Liste de prisonniers de guerre en mains allemandes présents dans des Stalags (notamment Stalag XB), malades et blessés : Russes, Français, Belges, Polonais et autres nationalités	20.04.1950 - 20.04.1950
C G2 DP-016	Certificats d'ensevelissement (Grabmeldung) de prisonniers de guerre en mains allemandes : six Américains et un Indien	17.02.1950 - 17.05.1950
C G2 DP-017	Liste de personnes détenues à Plötzensee pendant la guerre	01.09.1939 - 01.05.1945
C G2 DP-018	Liste de personnes détenues par les allemands pendant la guerre	01.09.1939 - 01.05.1945
C G2 DP-019	Liste de déportés qui ne sont pas revenus des camps de concentration	21.05.1946 - 21.05.1946
C G2 DP-020	Master List des victimes des camps de concentration (Tracing Bureau for Austria,	31.03.1947 - 31.05.1947

	UNRRA)	
C G2 DP-021	Listes de personnes non-allemandes décédées en Allemagne pendant la guerre (UNRRA), listes n°1 et n°2	30.08.1947 - 17.09.1947
C G2 DP-022	Liste de personnes non-allemandes décédées en Allemagne pendant la guerre (UNRRA), liste n°3 et n°4	28.10.1947 - 03.12.1947
C G2 DP-023	Liste de personnes tuées dans un bombardement à Freising (Bavière, Allemagne) le 18.04.1945	24.03.1946 - 29.04.1946
C G2 DP-024	Listes d'enfants non accompagnés présents en Allemagne sous la responsabilité de l'UNRRA, listes n°1 et n°2	06.12.1946 - 06.12.1946
C G2 DP-025	Liste d'enfants non accompagnés présents en Allemagne sous la responsabilité de l'UNRRA, liste n°3	07.02.1947 - 07.02.1947
C G2 DP-026	Totenbuch de Neuengamme réalisé par Franz Glienke (publié en 1968)	01.01.1939 - 31.12.1945